

Éoliennes : un passage en force dénoncé

Une association du Pays de Retz estime que le conseil général « fait pression » sur l'État pour implanter des parcs éoliens sans concertation.

La prise de position du conseil général, dénonçant la lenteur des dossiers d'installation de parcs éoliens dans le département (*lire notre édition de vendredi dernier*), fait bien sûr réagir l'association Protection de l'environnement du Pays de Retz. « Nous sommes surpris des propos d'élus du conseil général, car nous avons attiré leur attention sur nos vives inquiétudes. Nous leur demandons à nouveau un rendez-vous. Nous avons l'impression que pour respecter des objectifs statistiques, on veut passer en force les projets, ignorant les riverains. Les consulter serait pourtant ce qui s'appelle depuis peu la démocratie participative », rétorque cette association qui milite pour plus de transparence et

de concertation dans l'élaboration des programmes éoliens. Elle est très active autour de Saint-Hilaire-de-Chaléons (huit parcs de trois éoliennes chacun prévus). Les permis de construire sont déposés pour Saint-Hilaire et Bourgneuf. En revanche, la commission des sites a donné un avis défavorable à Sainte-Pazanne. « Des élus du conseil général mettent la pression sur les services de l'État pour accélérer les projets éoliens, dénonce l'association Protection de l'environnement. Il y a un minimum de règles à respecter pour une bonne acceptation des projets par la population, comme l'utilisation du retour d'expériences et la concertation. Prenons l'exemple des projets de parcs éoliens autour de

Saint-Hilaire-de-Chaléons, nous demandons à ces élus de venir sur le terrain, et ils s'apercevront du réel mitage impactant plus de 700 habitants dans un rayon de 500 à 900 mètres. Les populations se plaignent aussi de l'impact sonore, déjà constaté en France. » A Saint-Hilaire-de-Chaléons, une pétition a recueilli plus de 500 signatures. Selon l'association, « si tous ces projets posent problème aujourd'hui, c'est parce qu'ils ont été élaborés sans réelle concertation avec les riverains et sont implantés de façon anarchique. Ne pas associer la population serait très dommageable pour l'avenir de l'éolien [...] »

Christophe JAUNET.